

■ **Françoise Meusy-Frossard**, à Allè, Exploitation de l'hôtel-restaurant de la Poste, Raison individuelle (FOSC no 14 du 20. 01. 1987, p. 230). Par jugement du 19.03.2002, le Juge civil du Tribunal de Première Instance à Porrentruy a prononcé la faillite du titulaire. L'exploitation ayant cessé, la raison est radiée d'office.

Journal no 345 du 20.03.2002
(00401474 / CH-677.1.001.167-0)